

GEMEINDE

CANTON DE BERNE
COMMUNE DE ROMONT

PLAN DE VIABILITE DE DETAIL NO 1

"LE PIERRAT"

"CLOS-DESSOUS"

approbation: 25.08.1983.

Indications relatives à l'approbation

1. Le plan de viabilité de détail ne touche pas d'intérêts publics au sens de l'art. 143 OC.
2. Certification par signature de l'accord des propriétaires fonciers et des bénéficiaires d'un droit de superficie compris dans le secteur du plan de viabilité de détail.

No Parc	Nom	Signature	No Parc	Nom	Signature
51 / 126A			103		
125			122B		
124			100		
60 / 104 A/B			756		
695			101A		

3. Examen préalable de la Direction cantonale des travaux publics du 15 septembre 1981

4. Les propriétaires fonciers et les bénéficiaires d'un droit de superficie qui n'ont pas donné leur accord, ont été informés personnellement et un délai d'opposition de 10 jours leur a été imparti

le Certificat de dépôt
Pourparlers de conciliation le Conformément à l'art. 74 LC et Art. 142 de l'ordonnance sur les constructions du 26.11.1970, ce plan a été déposé publiquement du 14 juin au 2 juillet 1982 et publié dans la Feuille officielle du Jura bernois No. 44 du 16 juin 1982. Tous les propriétaires indiqués ci-dessus ont reçu le 10 juin 1982 une copie de l'avis de publication.
Oppositions liquidées: 0
Oppositions non liquidées: 1
Réserves de droit: 0
Romont, le 6 juillet 1982, Secrétaire communal: Pub. Breyer

Decide par le conseil communal

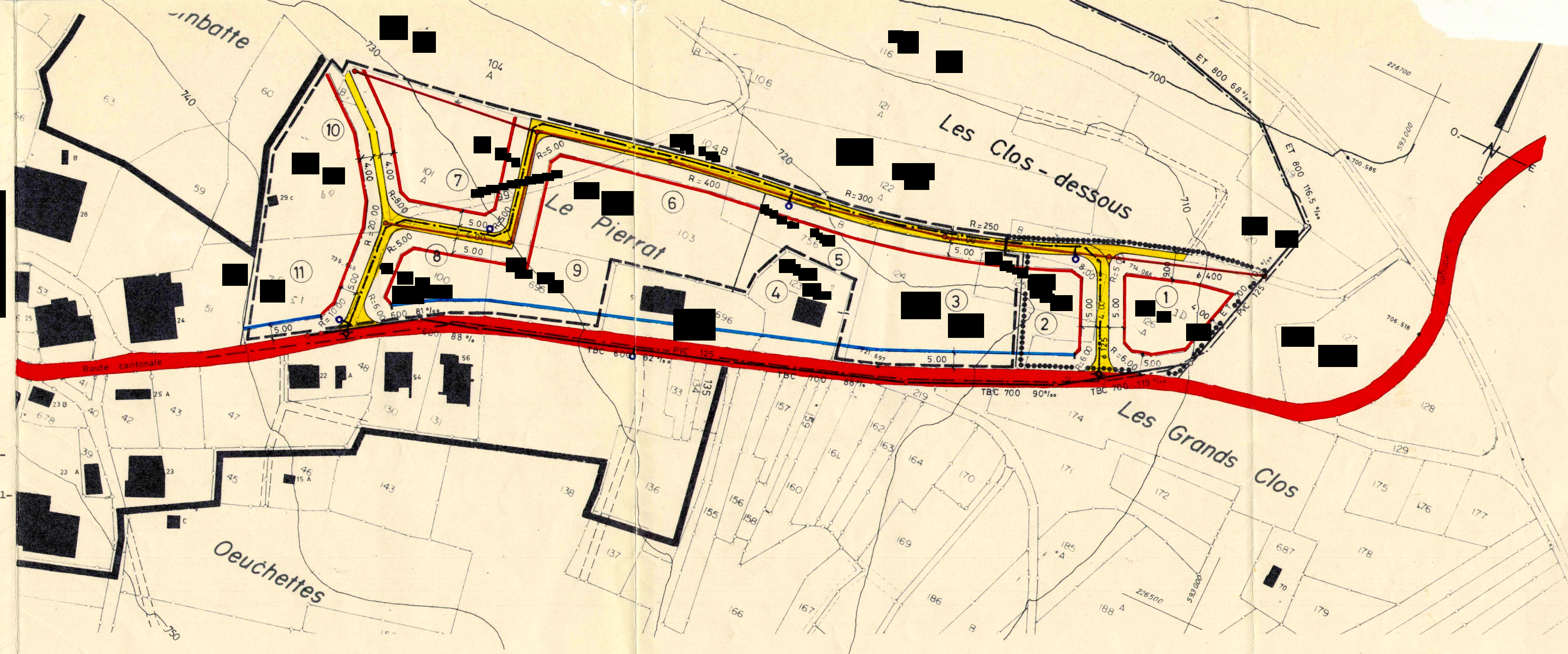
Le 25. Mai 1982 Le président C. Egmann
Le secrétaire communal Pub. Breyer

5. Le secrétaire communal soussigné certifie l'exactitude des indications ci-dessus:

Romont le 6. Juli 1982 Le secrétaire communal Pub. Breyer

Approuve par la Direction cantonale des travaux publics:

APPROUVE sous réserve
de l'arrêté du 25 AOUT 1983
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DU CANTON DE BERNE
Le Directeur:



Routes

- Viabilité fondamentale existante
- Viabilité de détail, nouvelle
- Alignement existant
- Alignement nouveau le long de la viabilité de détail

Canalisations

- Viabilité fondamentale existante
- Viabilité de détail, nouvelle

Eau

- Viabilité fondamentale, hydrante
- Viabilité de détail, hydrante

Autres indications

- Perimètre zone d'habitation
- Morcellement existant, numéro de parcelle
- Morcellement prévu, numéro de parcelle réservé
- Champ d'application du plan de viabilité de détail 1^{er} Etappe
- 2^{em} Etappe

COMMUNE

MUNICIPALITÉ DE ROMONT
CANTON DE BERNE

PLAN DE VIABILITE
DE DETAIL N° 1

" LE PIERRAT "

Modification de peu d'importance
au sens de l'art. 122, al. 1 à 3 OC

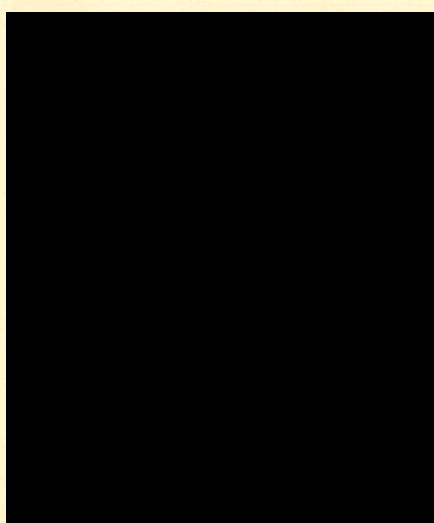
SITUATION 1:1000

ATB SA
Ingénieurs-conseils SIA/ASIC
Rue Industrielle 15
2740 Moutier

Indications relatives à l'approbation

Consentement des propriétaires fonciers concernés

Propriétaire(s) foncier(s) N°(s) de la parcelle(s) Signature



101
101
100 et 695
103 et 768
103 et 768
103 et 768



Avis aux propriétaires fonciers n'ayant pas donné leur consentement écrit,
adressé le sous fixation d'un délai d'opposition
de 10 jours

Pourparlers de conciliation le
Oppositions liquidées
Oppositions non-liquidées
Réserves de droit

Décidé par le Conseil municipal le 23.12.92

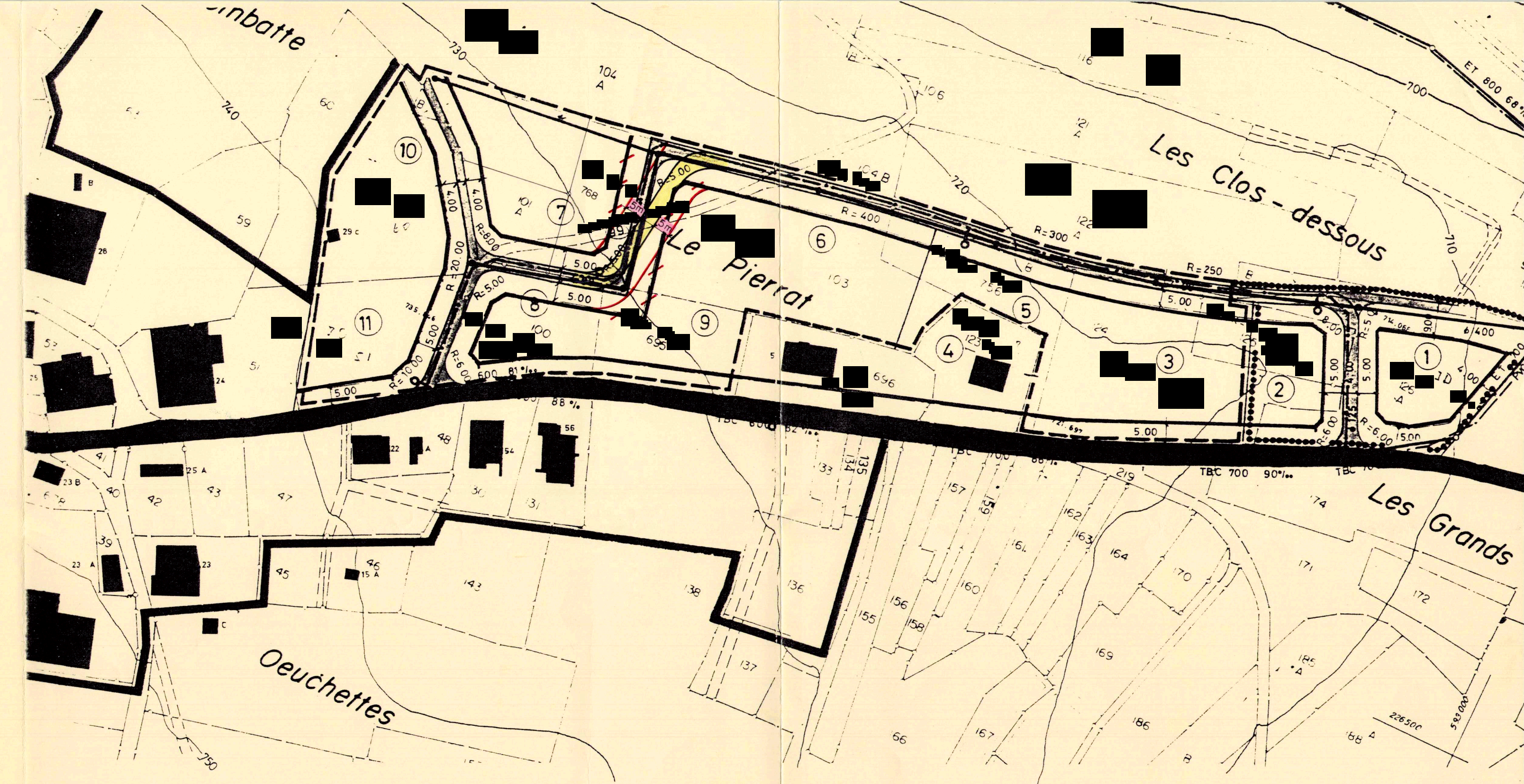
Le président La secrétaire

Certifié exact:
Romont, le 30.3.93

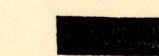
La secrétaire municipale

Approuvé par la Direction cantonale des travaux publics

APPROUVE
selon l'arrêté du 12. MAI 1993
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
La Directrice:



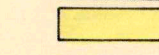
Routes



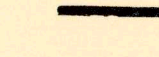
Viabilité fondamentale existante



Viabilité de détail, nouvelle



Viabilité de détail, exécution autre tracé
Alignement existant



Alignement nouveau le long de la
viabilité de détail Alignement supprimé
Alignement nouveau pour autre tracé de route

Canalisations



Viabilité fondamentale existante

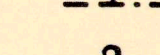


Viabilité de détail, nouvelle

Eau



Viabilité fondamentale, hydrante



Viabilité de détail, hydrante

Autres

